

les choses vraiment difficiles sont souvent plus faciles à atteindre en empruntant cette voie. Par exemple, dans le monde du commerce international, dans le contexte d'un cycle de principe qui rassemble suffisamment de points divers sur la table pour former les fondements d'une issue positive ou mutuellement bénéfique pour l'ensemble des participants, un processus tel que celui de « l'engagement unique » pourrait bien être le seul moyen de se frayer un passage dans des problèmes autrement insolubles tels que la question des subventions à l'agriculture.

Par ailleurs, quelles que soient les frustrations, le processus multilatéral détient l'avantage certain de la légitimité que les groupes plus petits n'ont tout simplement pas. La légitimité que confère un accord multilatéral dans le domaine de la sécurité est claire. Mais cela est également vrai dans le monde du commerce. Par exemple, l'OMC, au titre de l'article XXIV de l'accord du GATT et de l'article V de l'AGCS, énonce les conditions que les accords commerciaux régionaux doivent observer pour être conformes aux obligations multilatérales. Ainsi, non seulement un système multilatéral permet-il de réduire les inconvénients des accords commerciaux régionaux, tels que le détournement des courants commerciaux, mais en plus, il désamorce la possibilité que pareils accords régionaux deviennent inexorablement hors de contrôle et s'inscrivent dans une logique de différends économiques entre blocs concurrents.

De manière générale, les moyennes puissances n'ont pas besoin de recevoir trop de conseils sur les avantages que présente un système multilatéral solide, ni même d'être convaincues de ses bénéfices. Pourtant, le Canada est passé à côté d'un certain nombre d'entre eux en adoptant pendant longtemps une position d'initié de par son appartenance au G7. Vu sous un angle historique, les clubs tels que celui du G7 se forment pour aborder certaines questions en particulier et ne peuvent être considérés, avec suffisance, comme des solutions permanentes.

Les origines du G7 remontent à la faillite du système de fixité de la parité des monnaies de Bretton Woods. Le 25 mars 1973, George Shultz, secrétaire d'État au Trésor des